

L'Eglise Réformée de France

Brève présentation

L'Eglise Réformée de France (ERF) actuelle est née, en 1938, de la réunion de ses courants libéraux et orthodoxes qui s'étaient organisés en diverses unions à l'occasion de la Séparation des Eglises et de l'Etat français en 1905. D'autres communautés d'origine méthodiste et libriste ont aussi rejoint l'ERF à ce moment, alors qu'une minorité d'Eglises "évangéliques" décidaient de constituer une nouvelle union (les Eglises réformées évangéliques indépendantes).

Cette union s'est faite autour d'une Déclaration de foi, à laquelle tous les ministres doivent adhérer, dans les conditions définies par son Préambule.

L'Eglise réformée de France se caractérise ainsi par plusieurs choix :

- une Eglise comme l'un des multiples visages de l'unique Eglise de Jésus-Christ ;
- une Eglise qui se veut confessante et missionnaire
- une Eglise librement ouverte à toute personne qui confesse Jésus-Christ
- une Eglise qui appelle à l'engagement et à la prise de responsabilité

L'Eglise réformée de France professe qu'aucune Eglise particulière ne peut prétendre délimiter l'Eglise de Jésus-Christ, car Dieu seul connaît ceux qui lui appartiennent.

Elle a pour raison d'être d'annoncer au monde l'Evangile. Elle est donc ouverte à toute personne qu'elle appelle à croire en Jésus-Christ, à approfondir sa foi par la lecture de la Bible et l'écoute de la prédication, à recevoir le baptême s'il ne lui a pas déjà été donné et à participer à la Sainte Cène.

L'Eglise locale accueille comme membres, à leur demande, ceux qui reconnaissent que « Jésus-Christ est le Seigneur ». Elle les invite à participer à sa vie spirituelle, culturelle et matérielle et, à travers elle, à la mission de l'Eglise réformée de France, selon les convictions exprimées dans sa Déclaration de foi, en mettant au service des autres les dons qui leur sont confiés.

(Discipline, article 1, §1)

L'ERF a entamé avec l'Eglise Evangélique luthérienne de France un cheminement qui devrait aboutir au plus tard en 2013 à la constitution d'une Eglise protestante unie : une union synodale nationale unique rassemblant des régions confessionnelles, les unes réformées, les autres luthériennes.

L'ERF est membre, avec l'EELF et l'Union des Eglises protestantes en Alsace et Moselle (EPAL, union d'Eglises luthériennes et réformées) la Communauté protestante luthéro-réformée (CPLR), dans le cadre de laquelle se vit, à l'échelle française, la communion d'Eglises protestantes en Europe (CPE), réunie par la Concorde de Leuenberg : mise en commun des relations œcuméniques et de la formation permanente des pasteurs, organisation de collaborations entre les Eglises.

Elle a aussi noué une relation de partenariat avec la Mission populaire évangélique de France.

L'ERF est membre de la Fédération Protestante de France (FPF) qui comprend par ailleurs, avec les Eglises de la CPLR, diverses Eglises évangéliques et baptistes, ainsi que quelques Eglises du courant pentecôtiste et, depuis 2005, les Eglises adventistes.

L'ERF est membre du Conseil œcuménique des Eglises (COE), de l'Alliance réformée mondiale (ARM), de la Conférence des Eglises européennes (CEE, en allemand KEK), ...

Elle est organisée en 8 circonscriptions régionales.

L'Institut protestant de théologie (IPT) réunit les deux Facultés de Paris et Montpellier.

L'Eglise Réformée de France

Carte d'identité

Foyers "connus"	107.288	(Statistiques 2005)
Foyers participants à la vie financière	49.826	(nominativement : 42.928)
Associations culturelles :	470	
Postes de ministres de l'Union :	441	(pasteurs, enseignants, animateurs, aumôniers...)
Ministres en activité dans l'ERF	329	
+ Proposants et MVAE	40 environ	
- ministère local :	320	(dont 17 aumôniers d'hôpitaux)
- poste régional :	26	(présidence, information, biblique, jeunesse...)
- poste national :	10	(dont 5 chargés de mission)
- enseignants IPT :	13	
Ministres "envoyés" et "mis à disposition"	73	(FPF, Défap, MPEF, IOM...)
En congé	29	
Ministres "spécialisés" :	environ 20 %	
Ministres femmes :	environ 30 %	
Ministres de nationalité étrangère :	environ 15 %	

Statistiques financières 2005

Total des recettes ordinaires internes des Eglises (ROI)	22.334.859 €
Don moyen par foyer participant :	448 €
Total des recettes ordinaires (RO net)	23.998.834 €
Recettes extraordinaires	6.783.968 €
Contributions versées aux Régions	15.871.675 € (66,1 % des RO)
Les Régions contribuent au Titre A, assurent le traitement en espèces des ministres (B), les activités, les services et la solidarité au sein de la Région (C), et le financement du service de missions (D)	

Comptes de l'Union nationale (Titre A 2007)	5.758.254 €
I Actions communes	1.587.494 €
(dont IPT : 1.020.215)	
II Dépenses mutualisées	1.455.504 €
(dont retraites : 1.158.175)	
III Vie de l'union	2.242.123 €
(dont Services : 1.126.715)	
Dotations réserve générale	418.983 €